AUTOMOBILE

VOITURES DE COLLECTION

Forfait 5 lignes : 6 € - ligne sup. : 1 €



Citroën Méhari, 25.570 €, an. 1974, 108.000 km, blanche et bleue, refaite à neuf, CT ok. Tél. 06.52.95.15.47

CAMIONNETTES - FOURGONS

Forfait 5 lignes : 6 € - ligne sup. : 1 €

Renault Kangoo, 6.300 €, an. 2019, 210.000 km, diesel, état exceptionnel, toutes options. Tél. 06.16.46.89.31

RECHERCHE

Rech. utilitaires, en plateau, de plus de 20 ans, dans l'état. Particulier. Tél. 06.37.25.33.17

PIÈCES DÉTACHÉES

Forfait 5 lignes : 6 € - ligne sup. : 1 €

RECHERCHE

Rech. jantes alu, usagées, de 15 à 19 de dimension pour création. Particulier. Tél. 06.37.25.33.17

VOITURES

Forfait 5 lignes : 6 € - ligne sup. : 1 €

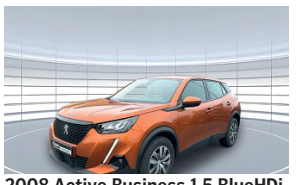
CITROËN

C1

C1, an. 2014, 34.872 km, couleur blanche. Tél. 06.32.30.45.32

PEUGEOT

2008



2008 Active Business 1.5 BlueHDi, 10.490 €, an. 12/2020, 132.700 km, 100 cv. Gtie 12 mois.
Ets Buquet Frères et Fils, Toussaint, Tél. 02.35.96.89.42

RENAULT

Scénic



Scenic 3, diesel, 3.700 €, an. 2012, 250.000 km, entretien garage factures disponibles, bien entretenu, propre, très bon état général, non fumeur, CT juin 2026, véhicule visible à Sassetot-le-Mauconduit (76540). Tél. 06.70.40.22.59

Pour plus d'annonces, rendez-vous la semaine prochaine

AUDI

A3



A3 cab. Sport 2.0 TDi, 17.990 €, an. 02/2017, 117.200 km, 150 cv, S-Tronic. Gtie 8 mois.
Ets Buquet Frères et Fils, Toussaint, Tél. 02.35.96.89.42

OPEL



Mokka Elegance 1.2 Turbo, 15.990 €, an. 07/2023, 29.800 km, 100 cv. Gtie 12 mois.
Ets Buquet Frères et Fils, Toussaint, Tél. 02.35.96.89.42



Crossland X Elegance 1.5 diesel, 13.990 €, an. 07/2020, 81.500 km, 120 cv, bte vit. auto. 6. Gtie 12 mois.
Ets Buquet Frères et Fils, Toussaint, Tél. 02.35.96.89.42



Grandland X Design Line 1.5 diesel, 13.990 €, an. 10/2020, 111.900 km, 130 cv. Gtie 12 mois.
Ets Buquet Frères et Fils, Toussaint, Tél. 02.35.96.89.42

Votre annonce - Modalités

❒ 4€ la Petite Annonce
❒ 6€ la Petite Annonce en rubrique Immobilier, Automobile ou Rencontres
❒ 12€ la Petite Annonce en offres d'emploi

- Prix TTC pour une semaine pour un forfait de 5 lignes, 1 € la ligne supplémentaire.
- Photo offerte – 3ème parution gratuite.
- Offre réservée aux particuliers.
- Annonce à transmettre avant le mardi 12h pour une parution dans la semaine (lundi 12h les semaines de jours fériés).

forfait 5 lignes

ligne suppl.

Ecrire en majuscules : une lettre, signe ou espace par case - un seul bien par annonce

Rubrique : ..... **Nombre de parution :** ..... semaine(s)

Suppléments : ☐ Lignes supplémentaires (1€ par ligne au delà de 5 lignes) ☐ Annonce en couleur 5 € ☐ Domiciliation journal 12 €

Pour 2 parutions, multipliez le prix par 2, la 3e parution vous est offerte (le texte est identique pour les 3 semaines successives)

Vos coordonnées renseignements non publiés

Prénom : .....
Nom : .....
Adresse : .....
Commune : .....
Code Postal : ..... Adresse mail : .....

Transmettez nous votre Annonce :
- **par téléphone :** 02 33 05 09 00
- **par mail :** pa@lecourriercauchois.fr
- **par internet :** www.lecourriercauchois.fr (rubrique annonces)
- **par courrier :** Le Courrier Cauchois - Service petites annonces
  La Manche Libre - Rue de Coutances - 50950 SAINT-LO Cedex

Règlement par chèque à l'ordre du Courrier Cauchois à joindre au bulletin ci-dessous

ANNONCES LÉGALES

Journal habilité par arrêté préfectoral de la Seine Maritime

ENQUETES PUBLIQUES

métropole rouen normandie

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

RAPPEL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Plan local d'urbanisme de la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
Projet de modification nº 10

Par arrêté nº PPAC 2025-580 en date du 6 octobre 2025 et par arrêté modificatif nº PPAC 2026-336 en date du 22 mai 2026, le Président de la Métropole Rouen Normandie a engagé la modification nº 10 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU).

Objet de l'enquête publique :
Le projet de modification nº 10 du PLU est soumis à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme. Il concerne 9 communes: Bois-Guillaume, Darnétal, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Le Trait, Malaunay, Oissel-sur-Seine, Rouen, Saint-Paër et Yainville. Il vise à mettre en oeuvre des évolutions relevant de politiques métropolitaines et d'échelle locale ayant notamment pour objets de :
- Modifier le tome 4 du rapport de présentation,
- Modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et grands projets,
- Modifier le règlement écrit et graphique (évolution d'emplacements réservés, réduction de la consommation foncière, changement de zonage au sein de la zone urbaine, évolution des règles de morphologie urbaine).

S'agissant des évolutions d'échelle métropolitaine, ce projet de modification permet d'ajuster des dispositions réglementaires (règlement écrit) pour corriger une erreur rédactionnelle et préciser l'application d'une règle relative à la sous-destination "hébergement". Ce projet de modification permet également d'actualiser le recensement des indices de cavités souterraines pour la commune de Saint-Aubin-Celloville et de prendre en compte les évolutions ponctuelles de cavités souterraines à reporter sur la planche 3 du règlement graphique du PLU pour 37 communes: Belbeuf, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Épinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Hénouville, Houppeville, Isneauville, La Londe, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Malaunay, Maromme, Montmain, Mont-Saint-Aignan, Petit-Couronne, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint–Martin-du-Vivier, Saint-Paër et Ymare.

Durée de l'enquête publique :
L'enquête publique se déroulera **du lundi 12 octobre 2026 à 9h au vendredi 13 novembre 2026 à 12h,** soit 33 jours consécutifs.

Autorité responsable du projet de modification :
La personne responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Métropole Rouen Normandie, Le 108 - 108 allée François Mitterrand - CS 50589, 76006 ROUEN CEDEX.
Toute demande relative à l'organisation de l'enquête publique peut être adressée par mail : plu-modifs-poles@metropole-rouen-normandie.fr

Contenu du dossier d'enquête :
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
0. La note générale d'organisation de l'enquête publique.
1. Les pièces administratives contenant:
- L'arrêté du Président nº PPAC 2025-580 du 6 octobre 2025 prescrivant la modification nº 10 du PLU.
- La délibération du Conseil métropolitain du 9 février 2026 confirmant l'avis de la MRAe.
- La délibération du Conseil métropolitain du 4 mai 2026 fixant les objectifs et modalités de concertation du public pour le projet de modification nº 10 du PLU.
- L'arrêté du Président nº PPAC 2026-336 du 22 mai 2026 modifiant l'arrêté de prescription de la modification nº 10 du PLU.
- La décision nº E26000032/76 de la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN du 10 juin 2026 désignant la commission d'enquête.
- La délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2026, tirant le bilan de la concertation du projet de modification nº 10 du PLU.
- L'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la modification nº 10 du PLU.

2. Les avis législatifs et réglementaires, comprenant notamment l'avis conforme de l'autorité environnementale nºMRAe 2025-7423 rendu le 8 janvier 2026, l'avis des personnes publiques associées et des maires, lesquels seront joints au dossier d'enquête publique dès réception.
3. La notice de présentation du projet de modification nº 10 du PLU.
4. L'évaluation environnementale du projet de modification nº 10 du PLU.
5. Les pièces du PLU modifiées.

Commission d'enquête :
Afin de conduire l'enquête publique portant sur le projet de modification nº 10 du PLU, M. le Président du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné :
- En tant que Présidente de la Commission, Mme Pascale BOGAERT, formatrice en informatique,
- En tant que membre titulaire de la Commission, Mme Françoise HEUACKER, cadre territoriale retraitée,
- En tant que membre titulaire de la Commission, M. Patrick PESQUET, retraité de l'Éducation Nationale,
- En tant que membre suppléant de la Commission, M. Jean-Jacques DELAPLACE, Contrôleur Divisionnaire des Travaux publics de l'État retraité.

Consultation du dossier :
L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée sur le site du registre numérique https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif10 et sous forme papier afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête publique sous ces deux formats.
La Commission d'enquête conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le dossier de modification qui sera consultable :
- En version numérique :
. Sur le site internet accessible 7j/7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête: https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif10
. Sur un poste informatique mis à disposition dans les 7 lieux d'enquête listés ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- En version papier : un dossier complet sera disponible aux jours et heures d'ouverture habituels : au siège de l'enquête (le 108) et dans les mairies désignées comme les 6 lieux d'enquête (Darnétal, Le Trait, Malaunay, Oissel-sur-Seine, Rouen, Yainville).

Recueil des observations et propositions du public :
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- Par voie numérique :
. Sur le site internet du registre numérique accessible 7j/7 et 24h/24: https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif10
. Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie: mrn-plu-modif10@mail.registre-numerique.fr
- Par voie manuscrite :
. Sur un registre papier mis à la disposition du public dans les 7 lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels.
. Par courrier adressé par voie postale au siège de l'enquête : Mme la Présidente de la Commission d'enquête, Projet de modification nº 10 du PLU, Métropole Rouen Normandie / Direction de la Planification Urbaine, Le 108 - 108 allée François Mitterrand - CS 50589, 76006 ROUEN CEDEX.
. Lors des permanences de la Commission d'enquête organisées dans les différents lieux d'enquête, aux horaires indiqués dans le tableau ci-après.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre en format papier et par courrier postal, seront versées régulièrement pour être consultables sur le site du registre numérique mentionné précédemment. Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par la Commission d'enquête lors de ses permanences, seront également consultables au format papier au siège de l'enquête.
Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle (nom, coordonnées, adresse, etc.) sur les registres papiers, ou d'activer l'option prévue à cet effet sur le registre numérique.
Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 12 octobre 2026 à 9h au 13 novembre 2026 à 12h0 dernier délai - jour et heure de clôture de l'enquête.

Permanences de la Commission d'enquête :
Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences organisées aux lieux et dates ci-dessous :

Sites - Lieux d'enquêteJours et horaires des permanences
- Rouen : Le 108 - 108 allée François Mitterrand : Lundi 12 octobre 2026, 9h-12h.
- Darnétal : Mairie - Place du Général de Gaulle : Vendredi 16 octobre 2026, 9h-12h ; Lundi 9 novembre 2026, 14h-17h.
- Le Trait : Mairie - Place du 11 novembre: Lundi 19 octobre 2026, 9h-12h.
- Malaunay : Mairie - Place de la Laïcité: Lundi 2 novembre 2026, 9h-12h ; Vendredi 30 octobre 2026, 14h-17h.
- Oissel-sur-Seine : Mairie - Place du 8 mai 1945 : Mercredi 21 octobre 2026, 9h-12h ; Vendredi 30 octobre 2026, 14h-17h.
- Rouen : Hôtel de Ville - 2 place du Général de Gaulle : Samedi 24 octobre 2026 : 9h-12h ; Mercredi 4 novembre 2026, 14h-17h.
- Yainville : Mairie - Rue du Général Leclerc : Vendredi 6 novembre 2026, 15h-18h.
- Rouen : Le 108 - 108 allée François Mitterrand : Vendredi 13 novembre 2026, 9h-12h.

Clôture de l'enquête :
La Commission d'enquête transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN.
Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête, aux maires des communes lieux d'enquête, ainsi qu'à M. le Préfet de Seine-Maritime pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Métropole (https://www.metropole-rouen-normandie.fr) et au siège de la Métropole, 108 allée François Mitterrand à ROUEN, pendant ce même délai.
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification nº 10 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.
La délibération qui approuvera la modification nº 10 du PLU sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole, ainsi que dans les mairies des communes concernées.
La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
Le PLU modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces formalités de publicité.

Le Courrier Cauchois

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale
loi sur l'eau
Classement en système d'endiguement d'Heurteauville situé à HEURTEAUVILLE et ARELAUNE-EN-SEINE
Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est procédé **du mardi 3 novembre 2026 à 9h au vendredi 4 décembre 2026 à 17h** soit pour une durée de 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement concernant le classement du système d'endiguement d'Heurteauville, situé sur les communes d'HEURTEAUVILLE et d'ARELAUNE-EN-SEINE (76940).
Cette enquête se déroule sur le territoire des communes d'HEURTEAUVILLE et d'ARELAUNE-EN-SEINE. Le siège de l'enquête se situe à la mairie d'Heurteauville, 782 rue du Village, 76940 HEURTEAUVILLE.
La demande est portée par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, dont le siège social se situe quai Jean Moulin, 76100 ROUEN.
Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de M. Yann LABISTE, chargé de projet - Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, yann.labiste@smgsn.fr ou 06 61 21 84 82.
Mme Annie TURMEL, professeure d'anglais retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice. M. Denis LEBAILLIF, directeur d'établissement sociaux et médico-sociaux, à la retraite, est désigné en qualité de suppléant.
Le dossier soumis à l'enquête publique comporte la demande d'autorisation ainsi que les pièces et avis exigés par la législation et la réglementation, notamment une étude d'incidence et une étude de dangers.
Les pièces du dossier d'enquête, en version papier ainsi que des registres sont consultables durant toute la période d'enquête en mairie d'HEURTEAUVILLE, 782 rue du Village, 76940 HEURTEAUVILLE et en mairie d'ARELAUNE-EN-SEINE, 1 place Henri Malou 76940 ARELAUNE-EN-SEINE. aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
Le dossier est également consultable :
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr (rubriques Actions de l'État - Environnement et prévention des risques - Enquêtes publiques et consultations du public - Enquêtes publiques - Loi sur l'eau) ainsi qu'à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/systemeendiguementheurteauville-seine-maritime
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante: pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier concernant le système d'endiguement d'Heurteauville" ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.
La commissaire enquêtrice assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants : mardi 3 novembre 2026 de 14h à 17h en mairie d'HEURTEAUVILLE (ouverture), vendredi 13 novembre 2026 de 9h à 12h en mairie d'ARELAUNE-EN-SEINE, mardi 24 novembre 2026 de 14h à 17h en mairie d'ARELAUNE-EN-SEINE et vendredi 4 décembre 2026 de 14h à 17h en mairie d'HEURTEAUVILLE (clôture).
Les contributions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données personnelles sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête.
Les contributions du public peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :
. sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante: https://www.registre-numerique.fr/systemeendiguementheurteauville-seine-maritime
. sur les registres papier disponibles en mairies d'HEURTEAUVILLE et d'ARELAUNE-EN-SEINE ;
. par courrier électronique à : systemeendiguementheurteauville-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr
. par courrier à la mairie d'HEURTEAUVILLE (782 rue du Village, 76940 HEURTEAUVILLE) en précisant que ce dernier est adressé à "Mme la Commissaire enquêtrice - système d'endiguement d'Heurteauville".
Les contributions reçues par voie dématérialisée sont consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié: https://www.registre-numerique.fr/systemeendiguementheurteauville-seine-maritime
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont consultables en mairies d'HEURTEAUVILLE et d'ARELAUNE-EN-SEINE, à la préfecture au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture.
L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête est le préfet de la Seine-Maritime.
Le présent avis est affiché sur le territoire des communes d'HEURTEAUVILLE et d'ARELAUNE-EN-SEINE et sur le site du projet.

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE
Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux concernant le projet d'aménagement d'une "promenade" dans la vallée du Cailly et valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Rouen Normandie et enquête parcellaire

Il est procédé **du lundi 12 octobre 2026 à 9h au vendredi 13 novembre 2026 à 17h,** soit pour une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux concernant le projet d'aménagement d'une "promenade" dans la vallée du Cailly et valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Rouen Normandie et d'une enquête parcellaire.
Toutes les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de la Direction Aménagement Grands Projets Métropole Rouen Normandie : secretariat.DAGP@metropole-rouen-normandie.fr
M. Frédéric JUMEAU, webmestre intranet et site collaboratifs, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Mme Françoise VEDEL, directrice Caisse centrale de Mutualité Sociale Agricole, en retraite, est désignée en qualité de suppléante.
Le siège de l'enquête est le siège de la Métropole Rouen Normandie, 108 allée François Mitterrand, 76006 ROUEN.
Le dossier soumis à l'enquête publique unique comporte les pièces exigées par la législation et la réglementation, notamment une évaluation environnementale au titre du projet d'aménagement de la voie verte comprenant une étude d'impact, une évaluation environnementale au titre de la mise en compatibilité du PLUi de la Métropole Rouen Normandie comprenant un rapport environnemental, ainsi que l'avis unique de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale.
Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique unique "DUP valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme" et les pièces du dossier "parcellaire" en version papier ainsi que les registres sont consultables aux jours et heures habituels de leur ouverture au public :
- à la Métropole Rouen Normandie : 108 allée François Mitterrand, 76006 ROUEN;
- à la mairie de Canteleu : 13 place Jean Jaurès, 76380 CANTELEU ;
- à la mairie de Déville-lès-Rouen : 1 place François Mitterrand, 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN ;
- à la mairie du Houlme : 7 place des Canadiens, 76770 LE HOULME ;
- à la mairie de Malaunay : place de la Laïcité, 76770 MALAUNAY ;
- à la mairie de Maromme : place Jean Jaurès, 76150 MAROMME ;
- à la mairie de Notre-Dame-de-Bondeville : place Victor Schoelcher, 97 route de Dieppe, 76960 NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE ;
- à la mairie de Rouen : 2 place du Général de Gaulle, 76037 ROUEN.

Le dossier d'enquête publique unique "DUP valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme" est également consultable pendant la durée de l'enquête :
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr (Actions de l'État - Environnement et prévention des risques - Enquêtes publiques et consultations du public - Enquêtes publiques - Déclaration d'utilité publique - Projet Balade du Cailly) ainsi qu'à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/baladeducailly_mrn-seine-maritime
- sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier Balade du Cailly" ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.
Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :
- le lundi 12 octobre 2026 de 9h à 12h à la mairie de MALAUNAY (ouverture) ;
- le samedi 24 octobre 2026 de 9h à 12h à la mairie de MAROMME ;
- le vendredi 30 octobre 2026 de 14h à 17h à la mairie du HOULME ;
- le mercredi 4 novembre 2026 de 14h à 17h à la mairie de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE ;
- le vendredi 13 novembre 2026 de 14h à 17h en mairie de DÉVILLE-LÈS-ROUEN (clôture).

Les contributions du public peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :
. sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : https://www.registre-numerique.fr/baladeducailly_mrn-seine-maritime
. sur les registres papier disponibles en mairies Canteleu, Déville-lès-Rouen, Le Houlme, Malaunay, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville et Rouen, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public ;
. par courrier électronique à : baladeducailly_mrn-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr
. par courrier postal au siège de l'enquête: Métropole Rouen Normandie, 108 Allée François Mitterrand, 76006 ROUEN, en précisant que ce dernier est adressé à "M. le Commissaire enquêteur - projet Balade du Cailly".
Les contributions reçues par voie dématérialisée sont consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié: https://www.registre-numerique.fr/baladeducailly_mrn-seine-maritime
Les contributions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données personnelles sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête.
À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la Métropole Rouen Normandie, auprès de chaque mairie concernée par le projet ainsi qu'à la préfecture de la Seine-Maritime (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur son site internet.
L'autorité compétente pour prendre les décisions de DUP et de cessibilité à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime.
Le présent avis est affiché à la Métropole Rouen Normandie, en mairies de Canteleu, Déville-lès-Rouen, Le Houlme, Malaunay, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville et Rouen et sur le site du projet.

SOCIÉTÉS ET FONDS DE COMMERCE

L'ATELIER CÉLADON
SARL en liquidation
au capital de 5.000€
Siège social :
1 clos des Deux Cailles
Route de Saint Maclou
76110 GONFREVILLE-CAILLOT
934 800 921 RCS Le Havre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 05.10.2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 05.10.2026.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de LE HAVRE.

Pascal LESNE
Avocat
Résidence du Palais
6 boulevard Georges Chauvin
BP 831
27008 EVREUX Cedex
Tél. 02 32 62 03 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LE TRAIT, le 7 octobre 2026, ila été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GROUPE LEFEBVRE.
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée.
Siège social : LE TRAIT (76580), 2 rue Mermoz.
Objet social : La société a pour objet : la prise de participations dans toute société civile ou commerciale, la constitution de tout portefeuille de valeurs de bourse, l'administration, la gestion et la mise en valeur des biens ainsi acquis ou constitués. La propriété, l'administration et l'exploitation de tout immeuble, de tout bien et droit immobilier quelconque. La réalisation de toute prestation de nature commerciale, administrative et financière comprenant des prestations informatiques de gestion à toutes personnes physiques ou morales et notamment pour le compte de sociétés filiales. La réalisation de toutes opérations de commerce et de prestations et notamment de conseil, d'audit, de consultant, dans le secteur de la fabrication et négoce de produits métallurgiques et sidérurgiques destinés à l'industrie ou commerce.
Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 18.000€.
Président : M. Logan LEFEBVRE, demeurant à VATTEVILLE-LA-RUE (76940), 1impasse François 1er.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN.

NOTAIRES SEINE ESTUAIRE
Société Civile Professionnelle
Siège social :
28 rue Jules Lecesne
76600 LE HAVRE
318 150 968 RCS Le Havre

GÉRANT

Aux termes d'une délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2026, les associés de la Société Civile Professionnelle NOTAIRES SEINE ESTUAIRE ont pris acte du départ à la retraite de Maître Frédéric FOUCHER, gérant associé au sein de ladite société, en date du 10 juillet 2026 et ont décidé de nommer comme nouveau gérant associée Maître Erika GROSIER, en remplacement de Maître Frédéric FOUCHER, à compter du 28 juillet 2026.
Pour avis

DIVERS

ENVOI EN POSSESSION
en l'absence
d'héritiers réservataires
Article 1378-1
du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à MONTIVILLIERS du 16 novembre 2017, Melle Colette Evelyne Monique FOULON, en son vivant demeurant Résidence Le Parc de l'Avenue Foch, logement 314, 99avenue Maréchal Foch, à MONTIVILLIERS (76290), née le 15.08.1955 à BREAUTE (76110), décédée à MONTIVILLIERS (76290), le 17.08.2026,
a institué plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du réglement de la succession: Maître Charlotte SAGOT, Notaire à LE HAVRE (Seine-Maritime), 21 rue Jules Lecesne, dans un délai d'un mois.
Pour unique insertion

AVIS RELATIFS
AUX SUCCESSIONS
Succession Numéro :
007662 26 / 000065
Identité de la défunte :
ATINAULT (Anne Sylvie Emmanuelle Marie-Louise)
Nom d'usage : ATINAULT
76 - Seine-Maritime
Tribunal Judiciaire du Havre

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Numéro de succession : 007662 26 / 000065. Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture du testament : 29 septembre 2026. Informations concernant la défunte : ATINAULT (Anne Sylvie Emmanuelle Marie-Louise). Nom d'usage : ATINAULT. Date de naissance: 24 avril 1931. Lieu de naissance : ROUEN (76000). Date du décès : 27 juin 2026. Lieu de décès : PARIS (75005). Adresse: 14 rue Gramme, 76620 LE HAVRE. Notaire chargé de la succession : LANFRANCHI (Jean-Baptiste). Adresse: NOTAIRES SEINE ESTUAIRE - L.H. LECESNE, 28 rue Jules Lecesne, 76600 LE HAVRE. La défunte a institué un (ou des) légataire(s) universel(s). L'opposition est formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE

AVIS AU PUBLIC
Arrêté du 1er octobre 2026 qualifiant de Projet d'Intérêt Général (PIG) l'extension de l'installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de TOURVILLE-LA-RIVIÈRE prévue sur le territoire de la commune de CLÉON

Par arrêté préfectoral du 1er octobre 2026, le projet d'extension de l'installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de TOURVILLE-LA-RIVIÈRE prévue sur le territoire de la commune de CLÉON est qualifié de projet d'intérêt général. Les évolutions qui doivent être apportées au Plan Local d'Urbanisme de la métropole Rouen Normandie feront l'objet d'une procédure appropriée.
Cet arrêté et le dossier annexé seront tenus à disposition du public en préfecture de Seine Maritime, ainsi qu'en mairies de TOURVILLE-LA-RIVIÈRE et de CLÉON jusqu'à la prise en compte du projet qualifié de projet d'intérêt général dans les documents d'urbanisme de la métropole Rouen Normandie. Ils sont également consultables sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr - rubrique Environnement et prévention des risques - Enquêtes publiques et Consultations du public - Consultations du public - Projet d'intérêt Général - PIG) pendant une durée minimale de 3 mois. L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Le Courrier Cauchois

est habilité à publier les annonces judiciaires et légales. Mairies, administrations, entreprises, notaires, avocats, particuliers peuvent nous confier jusqu'au mardi leurs textes pour insertion le vendredi.

Tél. 02 33 72 50 60
Email :
ajl@lecourriercauchois.fr

Le Courrier Cauchois

Vous êtes élu, professionnel, artisan...

Le Courrier Cauchois est habilité à publier les annonces judiciaires et légales ainsi que les marchés publics du département de la Seine-Maritime.

PENSEZ-Y !

Les personnes intéressées peuvent adresser un courriel à **ajl@lecourriercauchois.fr** ou prendre contact au **02 33 72 50 60**



lecourriercauchois.fr